

PG AUTO – PHILIPPE GOURHAND

15 rue Croix de Coeur
56390 LOCQUeltas
Siret : 831 219 753 00017
APE : 501Z
06 68 13 06 44
pg122938@gmail.com

CHECKLIST DES PIÈCES A FOURNIR & MODALITES D'ENREGISTREMENT

CARTE GRISE A L'ACHAT D'UN VEHICULE - PARTICULIER – SOCIETE – ASSOCIATION

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :

- original du certificat d'immatriculation
(barré, daté, horodaté et signé par le ou les titulaires du certificat d'immatriculation)
- certificat de situation (non gage) datant de moins de 15 jours
(s'il n'est pas fourni ou plus valide, j'en établirai un nouveau sans supplément)
- copie de la cession d'achat du véhicule (cerfa n° 13754*03 ou 15776*01) dûment complétée.
- une copie du Contrôle Technique du véhicule de moins de 6 mois (2 mois si contre-visite)

Et pour les particuliers :

- un mandat (cerfa n° 13757*03), signé (original obligatoire) par le futur titulaire de la CG *
- une demande de certificat d'immatriculation (cerfa n° 13750*05) signé par le futur titulaire de la CG
- un justificatif de domicile du futur titulaire datant de moins de 6 mois (voir documents admis sur le site)*
- une copie de permis de conduire en cours de validité
- une copie d'attestation d'assurance valide au jour de l'enregistrement du véhicule acheté

Et pour les sociétés :

- un mandat (cerfa n° 13757*03) (original obligatoire) signé par le Gérant ou personne autorisée + tampon de la société
- une demande de certificat d'immatriculation (cerfa n° 13750*05) signée par le Gérant ou personne autorisée + tampon de la société
- extrait KBIS datant de moins d'un an
- pièce d'identité du Gérant (voir documents admis sur le site) + pièce d'identité personne autorisée si le Gérant n'est pas le signataire

Et pour les associations :

- copie des statuts de l'association
- pièce d'identité d'un membre de l'association signataire élu au bureau (voir documents admis sur le site)

** **NOTA** : s'il y a plusieurs co-titulaires, il faut fournir un justificatif de domicile mentionnant les deux noms, ou a défaut un pour chaque co-titulaire, ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité pour chacun des co-titulaires. Si vous n'avez pas de document au deux noms et êtes mariés, fournir copie livret de famille.*

Il faut définir un titulaire (premier nom sur la cession par défaut et signataire du mandat et de la demande de carte grise), et un co-titulaire, co-signataire de la cession de vente. C'est le titulaire qui est responsable des infractions par défaut. Ils sont propriétaires en indivision, le véhicule ne pourra être revendu que d'un commun accord et avec les signatures des deux parties.

MODALITES DE L'ENREGISTREMENT

- par courrier
- sur rendez-vous à mon domicile (voir horaires dans la rubrique contact sur le site)
- dépôt des pièces chez mon Employeur : OUEST CASS, Le Rodoué, 56420 PLAUDREN
- par mail à l'adresse pg122938@gmail.com sauf le mandat original qui doit remis ou expédié

REGLEMENT (préalable à toute opération)

- Espèces
- Chèque à l'ordre de PHILIPPE GOURHAND
- CB sur mon appli portable chez OUEST CASS ou à l'extérieur (mise en place prévue fin 2017)
- Virement sur mon compte PG AUTO (télécharger le RIB sur le site)(indiquer le numéro d'immatriculation en libellé du virement)